

# PLAN D'ACTIVITÉS 2019-2022

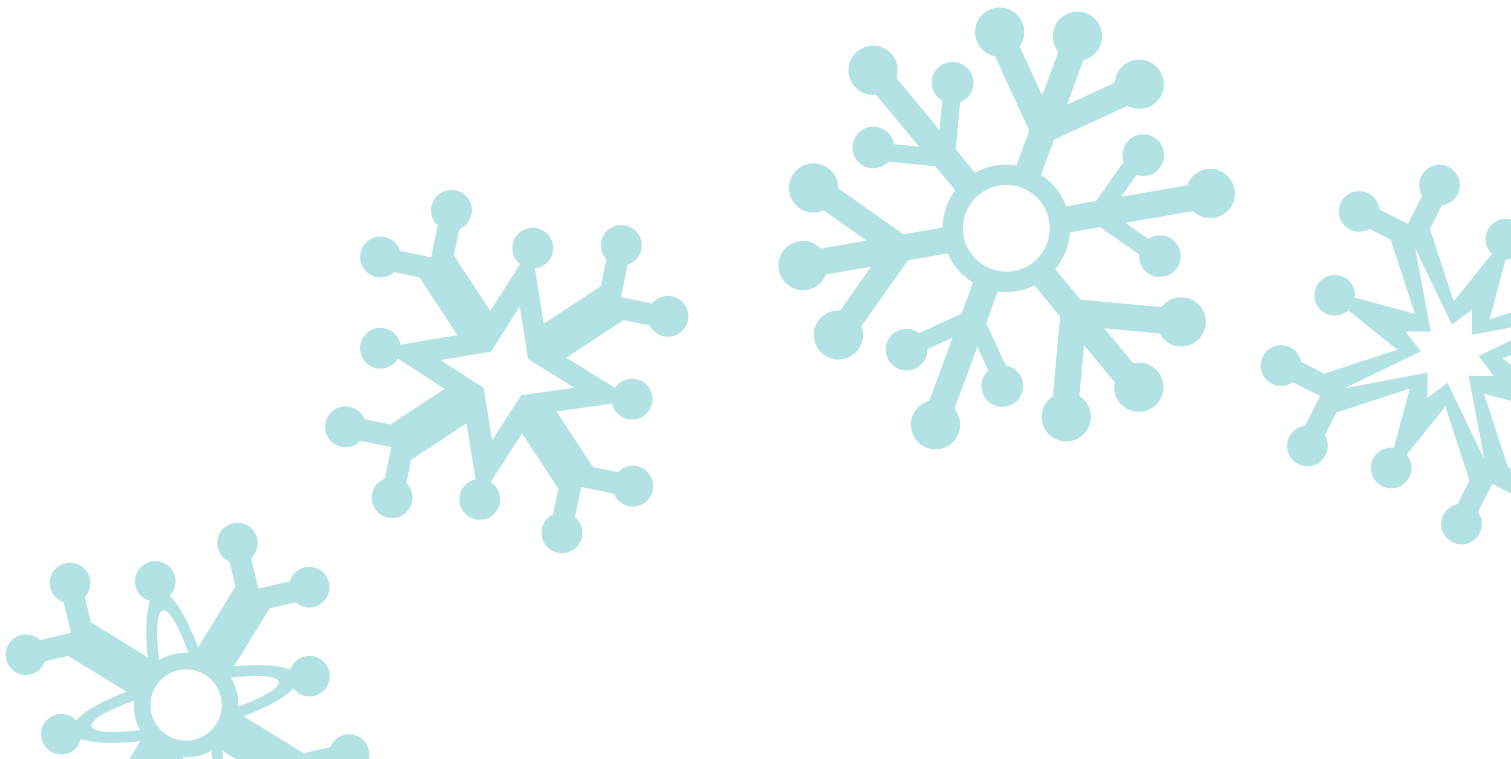


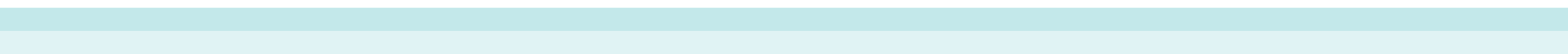
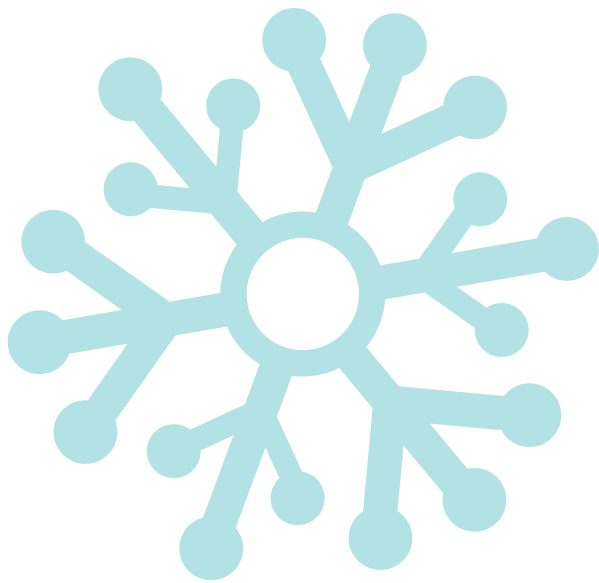
ᐃᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᐱᑦᑕᑦᑕᑦᑕ  
ᐱᑦᑕᑦᑕᑦᑕ

**NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU  
UQAQTIKHAANIK**

**REPRÉSENTANT DE  
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

**REPRESENTATIVE FOR  
CHILDREN AND YOUTH**





# TABLE DES MATIÈRES

SURVOL	4
MANDAT	5
MISSION	5
VISION	5
PRINCIPES	6
ACTIVITÉS PRINCIPALES	6
OBJECTIFS DU BUREAU	9
ÉTAT D'AVANCEMENT DES INITIATIVES PRIORITAIRES 2018-19	11
INITIATIVES PRIORITAIRES POUR 2019-22	16
ANNEXE A : SOMMAIRE FINANCIER	18



# SURVOL

Le représentant de l'enfance et de la jeunesse est un agent indépendant de l'Assemblée législative, qui est nommé pour un mandat de cinq ans par le commissaire du Nunavut, sur recommandation de l'Assemblée législative. Le poste a été établi en vertu de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse (la « Loi »).

La Loi a reçu la sanction royale le 17 septembre 2013, et le 2 juin 2014, l'Assemblée législative a approuvé la nomination de Sherry McNeil-Mulak pour un mandat de cinq ans à titre de première représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut. Mme McNeil-Mulak est entrée en poste le 16 juin 2014, et le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse (BREJ) a officiellement ouvert ses portes le 30 septembre 2015.

Selon la Loi, le représentant a pour mandat de défendre les droits et les intérêts des enfants et des jeunes, et d'aider l'Assemblée législative et le gouvernement du Nunavut (GN) à assurer la satisfaction de leurs besoins. Le BREJ sert surtout les enfants et les jeunes de 18 ans et moins, mais la Loi lui permet aussi, dans certaines circonstances, de travailler auprès de jeunes de 19 à 25 ans.

Le représentant doit préparer un rapport annuel sur les activités du bureau et l'exécution de son mandat pendant l'exercice précédent, le déposer à l'Assemblée législative et le présenter devant un comité permanent de l'Assemblée.

Comme le montre l'annexe A, le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse dispose d'un budget de 2,130 millions de dollars en 2019-2020. En plus de la représentante ou du représentant, son personnel est composé d'une directrice ou d'un directeur des services de défense des droits des enfants et des jeunes; d'une ou d'un gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public; de deux enquêteuses/chercheuses ou enquêteurs/chercheurs systémiques principaux; d'une ou d'un spécialiste du service d'accueil; et de trois spécialistes de la défense des enfants et des jeunes. Tous les membres du personnel, sauf la représentante ou le représentant, sont considérés comme des membres de la fonction publique au sens de la Loi sur la fonction publique. La figure 1 montre l'organigramme du bureau.

Le bureau est situé à Iqaluit. Son personnel noue des relations avec des enfants, des jeunes, des familles et des fournisseurs de services partout dans le territoire grâce à un travail d'intervention continu, notamment des visites périodiques dans les localités.

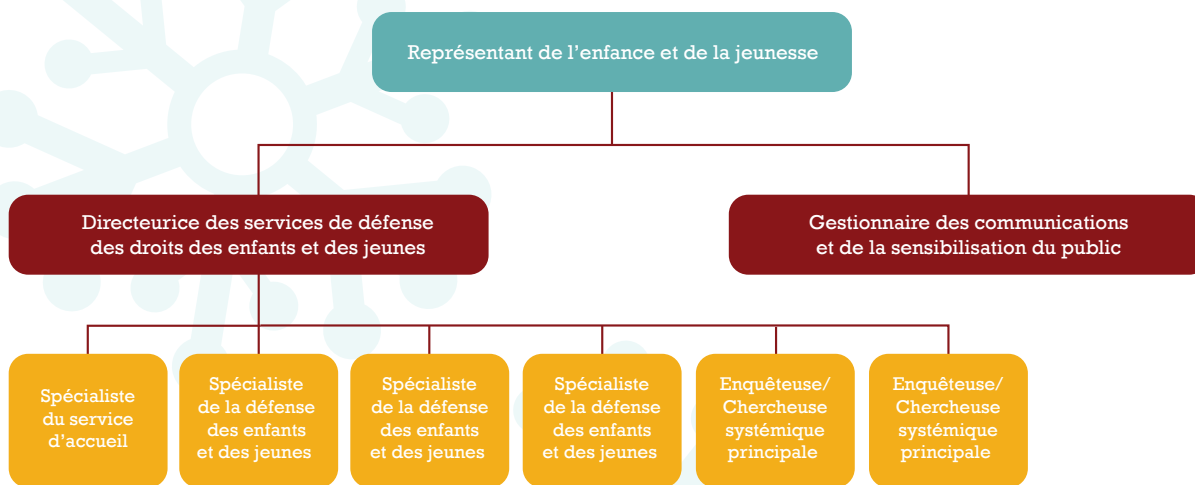


Figure 1 : Organigramme

# MANDAT

Le BREJ défend les droits et les intérêts des enfants et des jeunes dans le territoire, et aide l'Assemblée législative et le GN à assurer la satisfaction de leurs besoins. Son travail est guidé par la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse, la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, les valeurs sociétales inuites, les normes nationales de défense des droits et la voix de l'enfant.

La Loi attribue au bureau les fonctions suivantes:

- Assurer la protection et la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes, et veiller à ce que les organismes gouvernementaux et les autorités désignées<sup>1</sup> tiennent compte de leurs points de vue dans les dossiers qui les touchent.
- Veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services gouvernementaux, et à ce que le GN tienne compte de leurs préoccupations à cet égard.
- Faciliter la communication et la compréhension entre, d'une part, les enfants, les jeunes et leur famille, et, d'autre part, les fournisseurs de services gouvernementaux.
- Informer la population sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes, et sur les rôles et les responsabilités du bureau.
- Fournir des conseils et des recommandations au GN pour l'aider à adapter ses programmes, services, lois et politiques aux enfants et aux jeunes.

# MISSION

Le BREJ est un organisme indépendant de défense des droits des enfants et des jeunes qui veille à ce que le gouvernement du Nunavut respecte et protège les droits et les intérêts des jeunes Nunavummiuts.

# VISION

Tous les enfants et les jeunes du Nunavut connaissent leur potentiel, ont à coeur leur identité et se sentent encouragés et habilités à exprimer leur point de vue sur les questions qui les concernent.

<sup>1</sup> Le terme « autorité désignée » s'entend d'un organisme, d'un conseil, d'une commission, d'une société, d'un bureau ou de toute autre entité mentionnée dans la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse. Par souci de simplicité, « organisme gouvernemental » est utilisé dans le présent plan pour désigner tant un organisme gouvernemental qu'une autorité désignée.

# PRINCIPES

Le travail du bureau repose sur les grands principes suivants, décrits dans la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse:

- Les décisions et les mesures concernant les enfants et les jeunes doivent être prises dans l'intérêt supérieur de ceux-ci.
- La culture et les traditions jouent un rôle vital dans le renforcement de la résilience des enfants, des jeunes et des familles.
- La culture des Inuits doit être respectée et appuyée dans la prise des décisions et des mesures concernant les enfants et les jeunes inuits.
- La famille constitue la principale source de soins et de conseils pour les enfants et les jeunes.
- Les relations entre les enfants et les jeunes, d'une part, et les familles, d'autre part, doivent être respectées et, dans la mesure du possible, appuyées et renforcées.
- Des efforts doivent être déployés, dans la mesure du possible, pour faire participer les familles aux décisions et aux mesures concernant les enfants et les jeunes, et obtenir l'appui des familles à cet égard.
- Les préoccupations relatives aux enfants et aux jeunes doivent être résolues au moyen de mécanismes faisant appel à la coopération et au respect.

# ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le BREJ oeuvre dans quatre domaines : défense des droits individuels, défense systémique, enquêtes sur les blessures graves et les décès, et communications et sensibilisation du public.

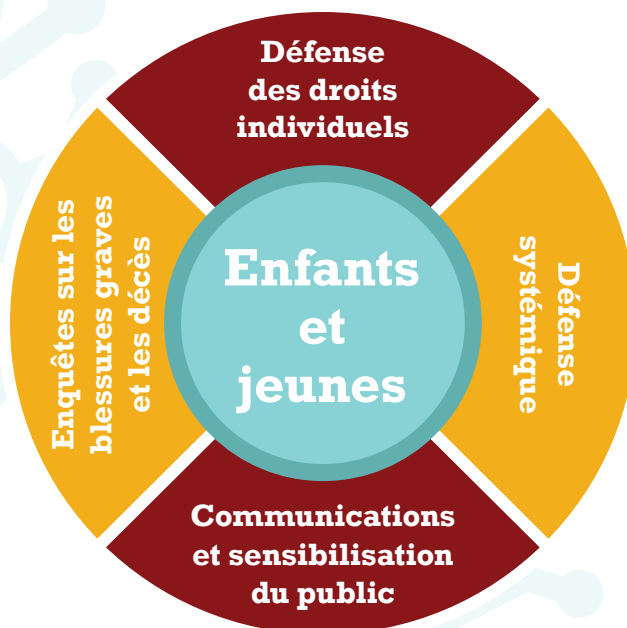


Figure 2 : Activités principales

## **DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS**

Le GN offre de nombreux programmes et services de soutien aux enfants et aux jeunes. Pourtant, même avec les meilleures intentions du monde, rien n'est encore parfait. Il peut arriver qu'un enfant, un jeune ou un membre de la famille ignore à qui s'adresser à propos d'un problème, ou ne se sente pas à l'aise de poser des questions aux fournisseurs de services. Parfois, c'est un parent qui, après avoir appelé le fournisseur de services plusieurs fois, n'a pas été rappelé ou n'a pas eu le suivi promis. D'autres fois, c'est un jeune pris en charge qui ne comprend pas pourquoi il ne peut pas visiter un membre de sa famille. Dans ces situations, le BREJ peut offrir son aide, soit en donnant de l'information, en aidant la personne à développer son autonomie sociale ou en offrant un soutien individuel. Le type de service fourni dépend des besoins et de la situation de l'enfant ou du jeune.

### **INFORMATION**

Les Nunavummiuts peuvent s'adresser au BREJ pour en savoir plus sur les droits des enfants ou les programmes et les services gouvernementaux de soutien aux enfants et aux jeunes. Même lorsque la demande n'entre pas dans le cadre de notre mandat, nous essayons toujours de diriger la personne vers la ressource compétente.

### **INITIATION À L'AUTONOMIE SOCIALE**

Il n'est pas toujours facile pour une jeune personne ou pour un parent ou un tuteur préoccupé d'expliquer son point de vue à un fournisseur de services gouvernementaux. À n'importe quelle étape du processus, le BREJ peut aider la personne à acquérir une autonomie sociale, pour qu'elle se sente capable de s'exprimer.

L'initiation à l'autonomie sociale est un moyen pour le BREJ de mieux faire entendre la voix des jeunes Nunavummiuts et de s'assurer que le GN tient compte de leurs opinions au moment de prendre des décisions qui les touchent.

### **DÉFENSE DES DROITS**

La plupart des cas soumis au BREJ nécessitent une intervention visant à défendre les droits de la personne. Il s'agit ici du travail réalisé directement par l'un de nos spécialistes de la défense des enfants et des jeunes auprès de la jeune personne et du ou des fournisseurs de services gouvernementaux afin de résoudre un problème. Le fournisseur peut être un enseignant, un infirmier, un travailleur en santé mentale, un travailleur social ou un agent de probation, soit toute personne qui offre, pour le compte du GN, un service ou un programme à l'enfant ou au jeune.

Dans certains cas, le processus dure quelques jours ou quelques semaines. Dans d'autres, il faut prévoir plusieurs mois et collaborer avec des fournisseurs relevant de différents organismes gouvernementaux. En général, la défense consiste à travailler directement avec les fournisseurs de services, à rencontrer l'enfant ou le jeune et le ou les parents ou tuteurs, et à tenir des conférences de cas. Dans la mesure du possible, c'est la voix de l'enfant qui oriente le travail.

### **DÉFENSE SYSTÉMIQUE**

Parfois, beaucoup de jeunes se heurtent au même problème : c'est ce que le BREJ appelle un « problème systémique ». Les problèmes systémiques, qui touchent typiquement de nombreux enfants ou jeunes, surviennent lorsque les politiques et les pratiques gouvernementales ne mènent pas aux résultats escomptés, ne répondent pas aux besoins des jeunes ou ne soutiennent pas leurs droits. Ils risquent de perdurer si personne ne s'y attèle, et peuvent obliger le gouvernement à modifier ses politiques, ses pratiques ou la loi.

Les problèmes systémiques parviennent à la connaissance du BREJ par de multiples canaux. Parfois, c'est le personnel qui détermine la nécessité de faire enquête après avoir noté la récurrence d'un problème dans différents dossiers. D'autres fois, ce sont les députés ou les jeunes parlementaires qui soulèvent la question à l'Assemblée législative. Il y a aussi les médias qui rapportent des problèmes de ce type au public. Enfin, les jeunes et les adultes peuvent communiquer directement avec le BREJ.

La défense systémique peut être officielle ou informelle. Dans le second cas, on mise surtout sur la discussion et la collaboration pour faire bouger les choses. Nous croyons que cette façon de faire cadre bien avec les valeurs sociétales inuites *Piliriqatigiinni* (travailler ensemble pour un but commun) et *Aajiiqatigiinni* (discuter et développer des consensus pour la prise de décision). En général, les dossiers traités ainsi sont moins complexes et se règlent rapidement. Le processus peut mener ou non à la production d'un rapport public énonçant des recommandations.

Les enquêtes systémiques officielles s'appliquent généralement aux dossiers plus complexes. Elles peuvent être rendues nécessaires par un certain nombre de facteurs, par exemple la gravité du problème, le risque de préjudice si le problème n'est pas réglé, l'urgence de la situation et les bienfaits potentiels d'une enquête pour la population.

Le processus officiel de défense systémique produit habituellement des recommandations destinées aux organismes gouvernementaux pour l'amélioration du système. Il n'est pas rare que ces recommandations soient énoncées dans un rapport public.

## **ENQUÊTES SUR LES BLESSURES GRAVES ET LES DÉCÈS**

Le BREJ peut enquêter sur les blessures graves ou les décès d'enfants ou de jeunes, pour ensuite présenter aux organismes gouvernementaux des recommandations sur les moyens d'éviter des cas semblables. L'enquête peut aussi aider les familles à faire la lumière sur l'incident et à passer à travers cette épreuve.

Le BREJ sait qu'il s'agit d'un processus extrêmement délicat, et que toute enquête minutieuse exige beaucoup de ressources et de temps. C'est pourquoi il développe ce volet de son travail avec le plus grand soin. Par conséquent, cette fonction n'est pas encore opérationnelle ni officiellement en vigueur.

## **COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC**

Le BREJ a l'obligation légale de sensibiliser les Nunavummiuts à son mandat et aux droits des enfants. Cet axe de travail nous donne aussi l'occasion d'entendre les Nunavummiuts et d'apprendre directement d'eux quant aux problèmes qui touchent les enfants et les jeunes.

Nos activités de sensibilisation du public prennent plusieurs formes : présentations, séances d'information, contacts avec les localités, concours, création de ressources documentaires, participation à des événements publics et mise à jour de notre site web ([www.rcynu.ca/fr](http://www.rcynu.ca/fr)). Le but est toujours le même : nouer des relations avec les enfants, les jeunes, les familles et les nombreux Nunavummiuts qui oeuvrent auprès des jeunes personnes de notre territoire, et renforcer ces relations.



# OBJECTIFS DU BUREAU

Voici les principaux objectifs prévus dans le plan d'activités 2018-2021:

1

**Objectif 1:** Mieux faire entendre la voix des enfants et des jeunes dans le territoire pour que le GN tienne compte de leurs opinions et de leurs préoccupations individuelles et collectives.

**Explication:** Les décideurs ne sollicitent pas toujours l'opinion des enfants et des jeunes. Or, selon la Convention relative aux droits de l'enfant, les jeunes ont le droit de prendre part aux décisions qui les touchent. Le bureau reconnaît que les jeunes ne doivent pas que faire l'objet des décisions gouvernementales : ils doivent aussi contribuer concrètement à la prise de décisions et à l'élaboration des programmes et des politiques.

Pendant nos premières années, nous avons commencé à aider des enfants et des jeunes, au cas par cas, à faire connaître leurs préoccupations aux fournisseurs de services gouvernementaux. Nous poursuivrons sur cette voie, et nous nous emploierons à mieux faire entendre les enfants et les jeunes en les faisant participer davantage à nos activités.

2

**Objectif 2:** Mener les activités du BREJ de manière à offrir de bons services de défense des droits aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

**Explication:** Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est une entité relativement nouvelle au Nunavut. Bien qu'il se soit développé considérablement de 2014 à 2016, nous reconnaissons qu'il a encore beaucoup de travail à faire dans les prochaines années. Pendant ses premières années d'activité, il continuera donc de consolider ses assises. En s'engageant ainsi à croître et à s'améliorer continuellement, il offrira un programme de défense des droits de qualité qui répondra aux besoins des jeunes Nunavummiuts et de leur famille.

3

**Objectif 3:** Mieux faire connaître aux Nunavummiuts les droits des enfants ainsi que le rôle et le mandat du BREJ.

**Explication:** Le BREJ n'en est qu'à ses balbutiements et a encore beaucoup à faire pour éveiller le public à son rôle, à la Loi et à la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous poursuivons donc nos efforts de sensibilisation. Par ailleurs, nous veillons à ce que les enfants, les jeunes et les familles qui ont besoin d'aide se sentent à l'aise de s'adresser à nous. Nous continuerons aussi à mieux faire connaître le BREJ à d'importants intervenants, notamment les fournisseurs de services de première ligne, les organismes gouvernementaux et les leaders locaux.

**4 Objectif 4:** Entretenir une relation de collaboration avec les organismes gouvernementaux pour améliorer les programmes et les services destinés aux enfants et aux jeunes du territoire.

**Explication:** Selon la Loi, la représentante ou le représentant doit tenir compte des valeurs sociétales inuites dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs. La Loi exige aussi que les préoccupations relatives aux enfants et aux jeunes soient résolues au moyen de mécanismes faisant appel à la coopération et au respect. Le BREJ croit fermement qu'il doit suivre le principe de *Piliriatigiinniq/lkajuatigiinniq* pour améliorer la vie des jeunes Nunavummiuts comme il l'entend.

Ainsi, le BREJ doit absolument nourrir de bonnes relations de travail avec le GN. Pour ce faire, il continuera de lui transmettre de l'information sur son mandat; mettra en lumière les points de convergence entre son travail et celui du GN; favorisera la collaboration pour résoudre les problèmes; et fournira de l'information claire sur les obligations prévues dans la Loi. Le BREJ estime que des investissements continus à cet égard soutiendront la relation de travail nécessaire à l'atteinte de buts communs.

**5 Objectif 5:** Accroître la capacité du BREJ en investissant dans la formation et le perfectionnement du personnel.

**Explication:** Le BREJ est la principale organisation du territoire spécialisée dans la défense des droits des enfants, un domaine pratiquement inexploré au Nunavut. Il investit donc beaucoup dans le renforcement de sa capacité, en vue de trouver et d'offrir continuellement des occasions de formation et de perfectionnement à son personnel, de façon à ce qu'il soit à même de fournir des conseils d'expert à tous les groupes intéressés.

**6 Objectif 6:** Communiquer régulièrement avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour qu'ils concourent à ses services de défense des droits.

**Explication:** En tant que membre du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes<sup>2</sup>, le BREJ bénéficie d'un soutien professionnel important, et peut accéder à des ressources, à des documents de recherche et à de l'information sur les pratiques exemplaires. À ce titre, il est aussi en mesure d'appliquer l'article de la Loi qui concerne les ententes intergouvernementales entre les différents bureaux de défense des droits au Canada.

Vu le degré de spécialisation et la nouveauté du BREJ, ainsi que la fréquence à laquelle les jeunes du Nunavut doivent sortir du territoire pour recevoir des soins, le développement et le succès de l'organisation dépendent entièrement du soutien professionnel offert par les autres défenseurs des enfants et des jeunes au Canada.

<sup>2</sup> Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est un regroupement pancanadien d'organismes de protection de l'enfance dont le mandat est de défendre les droits des enfants et des jeunes et de leur donner une voix. Ses membres se penchent sur des questions d'intérêt commun et cherchent des solutions à appliquer à l'échelle nationale.

# ÉTAT D'AVANCEMENT DES INITIATIVES PRIORITAIRES 2018-19

## PRIORITÉS 2018-19

**Réviser le manuel de politiques et de procédures opérationnelles du bureau à la lumière de ses nouveaux besoins et des résultats du sondage sur la défense des droits.**

**ÉTAT:**

- Le manuel de politiques et de procédures opérationnelles du bureau a été révisé de A à Z.

**Continuer de donner des ateliers sur l'autonomie sociale des jeunes aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année partout dans le territoire.**

**ÉTAT:**

- En 2018-2019, le personnel du bureau a donné des ateliers sur l'autonomie sociale à plus de 500 jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts dans les trois régions du territoire.

**Réaliser la première enquête systémique officielle du bureau.**

**ÉTAT:**

- En 2018-2019, le bureau a pratiquement terminé son enquête systémique officielle sur les services de santé mentale pour les enfants et les jeunes. Il compte publier le rapport au printemps 2019.

**Lancer des initiatives de formation et de perfectionnement professionnel du personnel sur l'importante question de la compétence culturelle autochtone, et envisager un échange de personnel spécialisé en défense des droits.**

**ÉTAT:**

- Le personnel du bureau a assisté à l'atelier sur la compétence culturelle autochtone.
- Le bureau a contribué à l'élaboration du programme d'échange de personnel du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ). Il a aussi soumis au CCDEJ une demande au titre de ce programme.

## **Définir une stratégie en vue du lancement de la ou des pages officielles du bureau dans les médias sociaux.**

### **ÉTAT:**

- Le bureau a défini sa stratégie en 2018-2019, et compte lancer sa ou ses pages officielles dans les médias sociaux en 2019-2020.

## **Amorcer un examen des outils d'étude d'impact sur les droits des enfants utilisés au Canada et à l'étranger.**

### **ÉTAT:**

- L'examen des outils d'étude d'impact sur les droits des enfants utilisés au Canada et à l'étranger a été effectué. Le Nunavut se servira des résultats pour créer sa propre version de l'outil.

## **Continuer d'élaborer le programme d'enquêtes sur les blessures graves et les décès, notamment en déterminant les ressources nécessaires.**

### **ÉTAT:**

- Le bureau a déterminé qu'il fallait créer un poste d'enquêtrice ou d'enquêteur sur les cas de blessures graves et de décès. Il a présenté une demande à cet égard en août 2018.
- Le personnel du bureau a poursuivi ses travaux en vue de mettre sur pied un programme d'enquêtes sur les blessures graves et les décès. Il a notamment:
  - Continué à consigner les blessures graves et décès qui lui sont signalés et à en faire le suivi;
  - Effectué un examen préliminaire des sections du Manuel des normes et procédures des Services à l'enfance et à la famille qui portent sur le décès de clientes et clients ou d'enfants dans des foyers d'accueil ou des établissements résidentiels;
  - Étudié les lois concernant les autres bureaux de défense des droits au Canada, notamment les obligations de signalement des blessures graves et des décès et les définitions du terme « blessure grave »; obtenu des clarifications sur les articles de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse qui portent sur la demande et la collecte d'information et sur le signalement des blessures graves et des décès auprès du bureau;
  - Continué à produire de la documentation pour le programme, comme des fiches d'information et des formulaires de signalement de blessure grave et de décès.

## **Participer aux réunions du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) et contribuer à ses initiatives, notamment en organisant la réunion du printemps 2018.**

### **ÉTAT:**

- Le bureau a participé aux réunions du CCDEJ en juin et en octobre 2018, ainsi qu'en janvier 2019.
- Le bureau a accueilli la réunion du CCDEJ de juin 2017 à Iqaluit, au Nunavut. Le programme comportait une journée supplémentaire consacrée à l'histoire et à la culture inuites.
- En tant que membre du groupe de travail sur l'échange de personnel du CCDEJ, le bureau a contribué à l'élaboration et au lancement du programme d'échange de personnel de ce dernier.
- Le bureau a continué de partager ses ressources de défense des droits avec les membres du CCDEJ. Parmi les ressources partagées en 2018-2019 figurent des sondages sur la santé mentale des jeunes, des sondages de satisfaction de la clientèle, des documents d'atelier sur l'autonomie sociale des jeunes et le roman illustré d'une page du bureau.
- Le bureau a contribué à la rédaction et à la diffusion des déclarations, lettres et communiqués communs suivants:
  - Communiqué sur la Journée nationale de l'enfant prônant une meilleure connaissance des droits des enfants;
  - Déclaration sur la suppression du Bureau de l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario
  - Lettre envoyée au premier ministre Doug Ford, dans laquelle le CCDEJ exprime son opposition à la décision du gouvernement de l'Ontario d'abroger la Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes et de fermer le Bureau de l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario;
  - Lettre envoyée à l'honorable Jean-Yves Duclos, c.p., ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, portant sur la position du CCDEJ au sujet de la prestation d'enfant survivant du Régime de pensions du Canada.

## **Mettre au point une ressource sur les droits des enfants conçue au Nunavut et adaptée aux enfants et aux jeunes.**

### **STATUS:**

- En partenariat avec le ministère de l'Éducation et Inhabit Education, le bureau a mis au point un livre sur les droits des enfants intitulé *Mosesie Speaks Up*. Ce livre, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'alphabétisation équilibrée du ministère de l'Éducation, est destiné aux enfants ayant un niveau de lecture de 3e année. Il porte sur les relations positives, la communication efficace et l'autonomie sociale. Le bureau prépare actuellement des activités complémentaires qui aideront le personnel enseignant à utiliser le livre. Le livre et les documents d'activités devraient être distribués dans les écoles nunavoises pendant l'année scolaire 2018-2019.
- Le personnel du bureau a créé et commencé à offrir un jeu sur les droits destiné aux enfants de la 3e à la 6e année. Intitulé *Sila is Cold: The Igloo Game*, il présente les droits et les devoirs des enfants au moyen d'activités et d'échanges interactifs et ludiques.

## **Parachever les protocoles encadrant les relations de travail entre le bureau et les ministères de la Santé, de l'Éducation, de la Justice et des Services à la famille du Nunavut.**

### **ÉTAT:**

- Les protocoles ont été parachevés et ont servi toute l'année à guider les relations de travail entre le bureau et les ministères de la Santé, de l'Éducation, de la Justice et des Services à la famille.

## **Continuer de chercher des moyens efficaces de faire participer les jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts aux activités du bureau.**

### **ÉTAT:**

- Le personnel du bureau a continué d'exécuter le plan de tournée du bureau. En visite dans les localités, il s'est rendu dans les écoles pour aller avant tout à la rencontre des jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts et leur offrir l'atelier sur l'autonomie sociale, et pour leur faire connaître le travail du bureau et les droits des enfants.
- Pour une quatrième année, le bureau a lancé le concours Votre histoire, votre voix dans les écoles nunavoises pour mieux faire connaître les droits des enfants et la Journée nationale de l'enfant. Les lauréats ont été annoncés le 20 novembre 2018.
- Le bureau a participé au programme de dîner de l'école secondaire Inuksuk en préparant, en servant et en parrainant un dîner spécial à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant pour environ 160 élèves et membres du personnel. Sur place, le personnel du bureau a donné une présentation en classe et a tenu un kiosque d'information sur les droits des enfants et le travail du bureau. Il a également participé à un défilé en autobus organisé par les établissements de la petite enfance agréés d'Iqaluit pour marquer la Journée nationale de l'enfant.
- Dans le cadre de son enquête systémique sur les services de santé mentale pour les enfants et les jeunes du Nunavut, le bureau a analysé 225 questionnaires remplis lors d'un sondage mené auprès des jeunes à la fin de l'exercice 2017-2018. Il a intégré les résultats dans son rapport final sur les services examinés.
- Le bureau a réalisé, à la lumière des commentaires des jeunes, des travaux préliminaires visant à offrir ses services par messages texte. Cette fonction devrait être mise en œuvre au cours de l'exercice 2019-2020.
- Le bureau a commencé à mener un sondage de satisfaction auprès de la jeune clientèle des services de défense des droits individuels. Il utilisera les réponses des jeunes pour améliorer son programme de défense des droits individuels.
- Dans le cadre du Programme d'emplois d'été équitables pour étudiants, le bureau a recruté une coordonnatrice des communications. Celle-ci a aidé le bureau en mettant en valeur l'opinion des jeunes dans l'enquête systémique sur les services de santé mentale pour les enfants et les jeunes, et a participé à la stratégie du bureau dans les médias sociaux.
- Le bureau a continué de chercher d'autres moyens de faire participer concrètement les jeunes Nunavummiutes et Nunavummiuts aux activités du bureau, notamment en faisant participer son personnel à un congrès jeunesse sur les méthodes de mobilisation des jeunes.

**Donner aux ministères de l'Éducation, des Services communautaires et gouvernementaux et des Services à la famille du Nunavut des commentaires sur leur application des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général du Canada dans les rapports suivants :**

- Rapport sur les programmes et services visant les enfants, les jeunes et les familles au Nunavut (mars 2011)
- Rapport sur la sécurité des écoles et des garderies au Nunavut (novembre 2013)
- Rapport de suivi sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut (mars 2014)

**ÉTAT:**

- Le bureau a remis ses commentaires officiels à la personne occupant le poste d'administrateur général dans chacun des trois ministères.



# INITIATIVES PRIORITAIRES POUR 2019-2022

## PRIORITÉS POUR 2019-20

- Formuler des commentaires à l'intention de l'Assemblée législative concernant les dispositions et le fonctionnement de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse en prévision de son examen quinquennal.
- Chercher d'autres moyens de faire participer les parents et les familles aux activités du bureau.
- Évaluer le niveau général de sensibilisation au bureau et à son mandat.
- Évaluer l'efficacité du matériel promotionnel du bureau.
- Commencer à concevoir une version nunavoise de l'outil d'étude d'impact sur les droits des enfants.
- Effectuer une vérification des dossiers du programme de défense des droits individuels à des fins d'assurance de la qualité.
- Concevoir un système de suivi des recommandations issues des enquêtes systémiques.
- Terminer la deuxième tournée des localités et commencer la troisième
- En partenariat avec le ministère de l'Éducation et Inhabit Education, commencer à préparer un deuxième livre de lecture dirigée sur les droits des enfants dans le cadre du programme d'alphabétisation équilibrée du ministère.
- Lancer des initiatives de formation et de perfectionnement professionnel du personnel sur la Loi sur les coroners et autour des séances d'information sur la défense des droits du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.
- Participer aux réunions du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et contribuer à ses initiatives.



## **PRIORITÉS POUR 2020-21**

- Chercher des moyens d'accroître la présence du bureau dans le territoire.
- Commencer à modifier la stratégie de sensibilisation du public et de communication du bureau à la lumière de l'évaluation de son matériel promotionnel.
- Offrir aux hauts fonctionnaires du gouvernement du Nunavut (GN) une formation sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et sur l'étude d'impact sur les droits des enfants, et discuter avec le GN de la mise en œuvre d'un outil d'étude d'impact en la matière.
- Examiner, en collaboration avec le GN, la possibilité d'offrir une formation sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies au personnel de première ligne du GN.
- Lancer le programme d'enquêtes sur les blessures graves et les décès du bureau.
- En partenariat avec le ministère de l'Éducation et Inhabit Education, commencer à préparer un troisième livre de lecture dirigée sur les droits des enfants dans le cadre du programme d'alphabétisation équilibrée du ministère.
- Participer aux réunions du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et contribuer à ses initiatives.

## **PRIORITÉS POUR 2021-22**

- Créer et mener un sondage de satisfaction auprès du personnel du bureau.
- Chercher des moyens pour les jeunes d'exprimer leur opinion de manière collective aux dirigeants gouvernementaux
- En partenariat avec le ministère de l'Éducation et Inhabit Education, commencer à préparer un quatrième livre de lecture dirigée sur les droits des enfants dans le cadre du programme d'alphabétisation équilibrée du ministère.
- Participer aux réunions du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et contribuer à ses initiatives.



## ANNEXE A: Sommaire financier

Sommaire des activités	Budget principal des dépenses 2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019		Prévisions 2019-2020		Prévisions 2020-2021	
	Milliers de \$	Année-personne	Milliers de \$	Année-personne	Milliers de \$	Année-personne	Milliers de \$	Année-personne
Salaires	1 381	9	<b>1 426</b>	<b>9</b>	1 426	9	1 426	9
Subventions et contributions	–		–		–		–	
Autres frais de fonctionnement et d'entretien								
Déplacements et transport	195		<b>195</b>		195		195	
Matériel et fournitures	195		<b>145</b>		145		145	
Achats de services	65		<b>65</b>		65		65	
Services contractuels	250		<b>250</b>		250		250	
Frais et paiements	5		<b>20</b>		20		20	
Biens corporels	19		<b>19</b>		19		19	
Matériel informatique et logiciels	20		<b>10</b>		10		10	
Autres frais de fonctionnement et d'entretien – Total partiel	749		<b>704</b>		704		704	
<b>TOTAL</b>	<b>2 130</b>	<b>9</b>	<b>2 130</b>	<b>9</b>	<b>2 130</b>	<b>9</b>	<b>2 130</b>	<b>9</b>